

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 7 MARS 2016, À 20H00, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency, Robert Paquet et Robert Pilote.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Réflexion Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #16-33
Procès-verbal
du 01-02-
2016
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 01-02-2016, tel que rédigé.

Période de questions La période de questions débute à 20h03 et se termine à 20h35.

Rés. #16-34
Comptes du
mois
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2016, au montant de 73 783,40 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #16-35
Invitation
fournisseurs
2016
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Asphalte : Entreprise Godin, PE Pageau inc, Pavage UCP inc, Pavage Rolland Fortier inc, Interblocs inc et Pavage SM,
- Nettoyage de rues : Charles Trudel inc, M. et G. Grenier inc,
- Fauchage d'herbe : Déneigement Daniel Lachance inc, Les Gazonniers du Cap et Déneigement Ouellet inc,
- Matériaux d'emprunt : André Lachance Excavation et Terrassement inc, Déneigement Daniel Lachance inc, Sablière Huot, Les entreprises LT Ltée et Alain Martineau Excavation inc.

Rés. #16-36
Quote-part
2016
PLUMobile
Attendu que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des 6 municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et



No de résolution
ou annotation

adapté sur son territoire;

Attendu que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

Attendu que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

Attendu que le Conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2016 :

	Tarif actuel	Tarif dès le 1er mars 2016
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) - paiement argent	3,75 \$	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	4,50 \$	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$	100,00 \$
Laissez-passer mensuel ainé et étudiant (Externe)	70,00 \$	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT	GRATUIT

Attendu que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2016, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 décembre 2015 par résolution 2015-CA-57 de son conseil d'administration;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

Attendu que la quote-part de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a été établie à 19 825 \$ représentant 6,25 \$ par habitant pour l'année 2016;

Attendu que le 6,25 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Attendu que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

En conséquence :

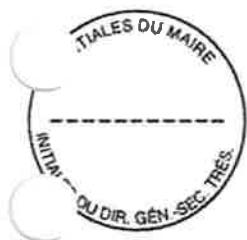
Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte de payer la quote-part pour l'année 2016, soit une somme de 19 825 \$ à PLUMobile - Organisateur de déplacements.

Rés. #16-37
Honoriaires
professionnels
- Fondation
Rues
Principales

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'offre de service de Fondation Rues Principales pour la phase 2 de la mise en valeur du cœur du village pour un montant de 20 920 \$ plus taxes.



**No de résolution
ou annotation**

Rés. #16-38
Mandats -
Avocats

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que la municipalité mandate la firme Jolicoeur Lacasse pour la représenter dans le cadre des dossiers suivants :

- Application des règlements de zonage #88-184 et 15-674 pour le dossier relatif à la propriété située au 1208, chemin de l'Abitibi-Price;
- Requête en injonction interlocutoire et permanente émise par les propriétaires du 5, rue Notre-Dame.

Rés. #16-39
Achat -
Lumières de
Noël

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que la municipalité acquière des lumières de Noël pour un montant de 23 442,16 \$ taxes incluses, payable à partir du fonds d'administration.

Rés. #16-40
Aide
financière -
Club Cycliste
Mont-Sainte-
Anne

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière du Club Cycliste Mont-Sainte-Anne;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 2 000 \$ au Club Cycliste Mont-Sainte-Anne pour la réalisation de Championnats sportifs québécois de vélo de montagne / Finale circuit régional de vélo de montagne qui auront lieu du 3 au 5 septembre 2016.

Rés. #16-41
Mandat -
Fiches
conseils pour
la rénovation
des résidences
du noyau
villageois

Attendu que la municipalité est allée sur invitation pour des services professionnels pour la rédaction de fiches conseils pour la rénovation des résidences du noyau villageois;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

- Patri-Arch : 3 000 \$ plus taxes pour une fiche (2 500 \$ plus taxes pour chaque fiche supplémentaire);
- Groupe A : 14 000 \$ plus taxes pour une fiche.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que la municipalité mandate la firme Patri-Arch pour la réalisation d'une fiche conseil pour la rénovation des résidences du noyau villageois pour un montant de 3 000 \$ (taxes en sus). Chaque fiche supplémentaire sera facturée 2 500 \$ (taxes en sus).

Rés. #16-42
Contrat -
Transport
camps de jour

Attendu que la municipalité est allée en soumission pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2016;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :



No de résolution
ou annotation

Entreprises	Conformité	Transport régulier (a)	Transports spéciaux (b+c)	Total
Autobus des Monts inc	O	18 375 \$	3 250 \$	21 265 \$
Autobus Beaupré	O	20 349 \$	4 078 \$	24 427 \$

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2016 à la firme Autobus des Monts inc, suivant la soumission déposée. Le directeur des loisirs est autorisé à signer le contrat.

Rés. #16-43
Invitation -
Travaux de
voirie

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les firmes d'ingénieurs suivantes à soumissionner pour des travaux de voirie dans les rangs St-Antoine et St-Nicolas et la rue des Carouges :

- WSP Canada inc,
- Norda Stelo (Roche Limitée Groupe Conseil),
- Tetra Tech (BPR).

Rés. #16-44
Honoraires
professionnels
- Bâtiments
de service lac
du Faubourg

Il est proposé par madame Louise Thouin et majoritairement résolu ;

Que la municipalité mandate la firme Hatem+D pour réaliser les plans préliminaires des bâtiments de services au lac du Faubourg pour un montant de 4 500 \$.

Pour : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Robert Pilote et Robert Paquet.

Contre : Messieurs Mark Cardwell, Léopold Michel et Réjean Morency.

Rés. #16-45
Pacte rural
2016-2017

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs, à signer la demande d'affectation de la subvention de 16 955,06 \$ du Pacte rural 2016-2017 à la réalisation d'une oeuvre architecturale sur les murs de l'église.

Rés. #16-46
Carrefour
Action
Municipale et
Famille 2016

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité inscrive madame Parise Cormier, maire, et madame Louise Thouin, au Carrefour Action Municipale et Famille qui aura lieu du 1er au 3 juin 2016 à Granby pour un montant de 265 \$ par personne taxes incluses.

Rés. #16-47
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 23 février et le 1er mars 2016 des recommandations favorables à ces demandes de permis;



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
97 et 99, rue des Marguerites	Construction unifamiliale jumelée	#16-7
58, rue de l'Île	Modification des plans de rénovation d'un portique	#16-8
2022, 2024, 2026 et 2028, avenue Royale	Modification au plan	#16-9
35, rue de Nagano	Construction unifamiliale isolée	#16-14

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 58, rue de l'Île : conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager composé d'arbustes soit réalisé en façade de ce dernier, si la galerie devant le portique n'est pas reconstruite.

Explication et consultation sur une dérogation mineure - Enseigne Legs des Pionniers

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure pour une enseigne permanente annonçant le développement Le Legs des Pionniers et ayant une hauteur de 2,75 m alors que le règlement de zonage permet une hauteur maximale de 1,5 m et une superficie de 3,34 mètres carrés alors que le règlement permet une superficie maximale de 1 mètre carré.

31 personnes étaient présentes. Deux commentaires ont été adressés au Conseil municipal :

- L'enseigne sera 3 fois plus grande que la réglementation le prévoit
- Qu'est-ce que l'installation d'une enseigne de cette nature ajoute à Saint-Ferréol-les-Neiges ?
- L'enseigne va-t-elle remplacer celle existante ? Oui
- Pourquoi remplace-t-on l'enseigne existante ? La nouvelle annoncera le développement tandis que celle existante donne des informations sur la vente.
- La superficie de la nouvelle enseigne sera plus petite mais elle sera plus haute.

Rés. #16-48
Modification dérogation mineure - Enseigne Legs des Pionniers

Attendu la résolution #15-322 du Conseil municipal visant à accorder une dérogation mineure pour une enseigne permanente annonçant le développement Le Legs des Pionniers d'une hauteur de 1,95 m et d'une superficie maximale de 1 mètre carré;

Attendu qu'une erreur d'interprétation a été commise lors de l'analyse du dossier;

Attendu que la hauteur de l'enseigne sera plutôt de 2,75 m;

Attendu la demande de modification au plan de l'enseigne du Legs des Pionniers;

Attendu que la zone Rec1-022 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que de nouveaux plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;



No de résolution
ou annotation

Attendu que lors de la réunion du 23 février 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et appuyé par madame Louise Thouin et majoritairement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la modification de la demande de dérogation mineure pour une enseigne permanente annonçant le développement Le Legs des Pionniers et ayant une hauteur de 2,75 m et une superficie de 3,34 mètres carrés.

Pour : Mesdames Parise Cormier et Louise Thouin, messieurs Mark Cardwell et Robert Pilote.

Contre : Messieurs Léopold Michel, Robert Paquet et Réjean Morency.

Rés. #16-49
Non-respect
des plans
soumis au
PIIA - 150,
rang St-Julien

Attendu la résolution #15-11 du Conseil municipal refusant la demande visant à permettre un déclin de vinyle blanc sur les quatre élévations du bâtiment complémentaire. Il est toutefois autorisé que le revêtement soit en déclin de vinyle et/ou en déclin de bois de couleur rouge identique à la résidence, sur les quatre murs du bâtiment complémentaire situé au 150, rang St-Julien;

Attendu que lors d'une inspection il a été constaté que le permis n'a pas été respecté et qu'aucune demande de modification n'a été présentée à la municipalité;

Attendu que le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme stipule que toute modification à des travaux ou activités en vertu d'un permis ou certificat, ainsi que toute modification à des plans et devis ou à tout document ayant été soumis pour obtenir un permis ou certificat, rend tel permis ou certificat nul et non avenu à moins que telle modification n'ait elle-même été préalablement approuvée avant son exécution par l'inspecteur;

Attendu que lors de la réunion du 23 février 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable concernant les modifications apportées;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et majoritairement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la modification apportée aux plans de construction de la résidence située au 150 rang St-Julien, et demande aux propriétaires d'effectuer les travaux nécessaires visant à se conformer aux plans déposés et approuvés. À défaut de se conformer, le Conseil municipal entreprendra les procédures légales requises.

Pour : Madame Louise Thouin, Messieurs Robert Pilote, Mark Cardwell et Robert Paquet.

Contre : Messieurs Réjean Morency et Léopold Michel.

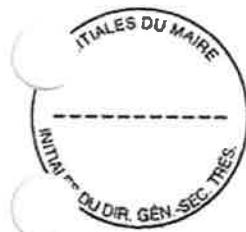
Rés. #16-50
Demande de
modification
de zonage -
zone H3-119

Attendu la demande de modification au zonage visant à permettre des maisons en rangées de 3 et 4 unités dans la zone H3-119;

Attendu que la zone permet actuellement des résidences unifamiliales isolées et jumelées;

Attendu la zone H3-119 est situé à l'entrée du Faubourg Olympique et doit s'intégrer dans le développement;

Attendu que les propriétés voisines sont des jumelées et des unifamiliales;



No de résolution
ou annotation

Attendu que le CCU croit que des constructions de 3 et 4 unités en rangée apporteraient un effet massif et ne permettraient pas de mettre en valeur le développement et les unités voisines;

Attendu que lors de la réunion du 23 février 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande de modification au zonage visant à permettre des maisons en rangées de 3 et 4 unités dans la zone H3-119.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Louise Thouin à l'effet qu'elle présentera à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #00-405 concernant les nuisances. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #16-51
Adoption
Règl. #16-688

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #16-688 modifiant le règlement #00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #16-52
Nomination -
Comité de concertation
de haltes du paysage

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux désignent les personnes suivantes comme membres du comité de concertation de haltes du paysage :

- Monsieur Hans Moreau, résident,
- Monsieur Mark Cardwell, conseiller,
- Monsieur Réjean Morency, conseiller,
- Madame Françoise Roy, chargée de projet, aménagiste, Développement Côte-de-Beaupré,
- Madame Chantale Richard, directrice de l'urbanisme.

Rés. #16-53
Nomination -
Comité
relocalisation
de la
Bibliothèque

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges assume tous les pouvoirs de gestion de sa bibliothèque et exerce sa juridiction sur son fonctionnement, son personnel, son budget, son local et ses équipements, elle peut, par résolution, déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie à un comité en les mandatant à cette fin;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite relocaliser sa bibliothèque municipale;

Attendu que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour financer un centre de diffusion culturel incluant une nouvelle bibliothèque;

Attendu que le dépôt d'une demande d'aide financière au MCC exige la préparation d'un dossier détaillé;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;

- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges mette sur pied le comité de



No de résolution
ou annotation

relocalisation de la bibliothèque dont le mandat sera de préparer le dossier de demande d'aide financière en collaboration avec l'administration municipale. Le comité sera formé des personnes suivantes (7), mandatées par la municipalité par voie de résolution :

- o Madame Louise Thouin (conseillère et responsable des questions familiales et des aînés);
 - o Monsieur Léopold Michel (conseiller du district numéro 4);
 - o Monsieur Martin Pouliot (directeur du service des loisirs et de la culture);
 - o Un représentant du Ministère de la Culture et des Communications;
 - o Un représentant désigné par le réseau CRSBP;
 - o Madame Danielle Houde (responsable de la bibliothèque);
 - o 2 bénévoles de la Bibliothèque dont une personne siégeant sur le comité de gestion.
- Que les activités du comité relocalisation de la bibliothèque soient coordonnées par la direction du Service des loisirs et de la Culture;
 - Que le comité relocalisation de la bibliothèque fasse approuver par le conseil municipal les règles de fonctionnement du comité et, si nécessaire, le budget d'opération;
 - Et que les membres du comité relocalisation de la bibliothèque soient reconnus aux fins de responsabilité civile comme employés municipaux non rémunérés dans l'exercice de leur travail relié au mandat que leur a été délégué par la municipalité.

Rés. #16-54
Demande
d'autorisation
et certificat
d'autorisation
- Lac du
Faubourg

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise, monsieur François Drouin, directeur général, à présenter la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour canaliser le cours d'eau à la décharge au lac du Faubourg sur les lots 649-47 et 649-98.

Rés. #16-55
Contrat de
travail
individuel -
Directeur
incendie

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le directeur général, monsieur François Drouin, et la mairesse, madame Parise Cormier, à signer le Contrat de travail individuel du directeur incendie.

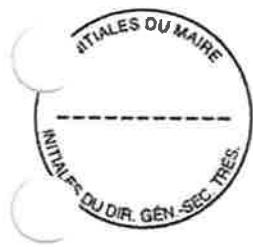
Rés. #16-56
Contrat de
travail
individuel -
Secrétaire-
trésorier

Attendu que monsieur Robert Paquet a proposé que la municipalité signe le contrat de travail individuel du secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith aux conditions suivantes :

- 2016 : salaire annuel de 70 000 \$ plus l'augmentation qui sera consentie aux employés syndiqués,
- 2017 : ajustement de salaire de 5 000 \$ plus l'augmentation qui sera consentie aux employés syndiqués,

Attendu que monsieur Robert Pilote, conseiller, souhaite amender la proposition en avançant les arguments énumérés ci-dessous :

- Monsieur Martin Leith a été engagé comme secrétaire-trésorier et directeur général adjoint en 2012;
- Lorsqu'il a été engagé, monsieur Martin Leith n'avait pas d'expérience de travail en milieu municipal;



No de résolution
ou annotation

- Au moment de son engagement, les conditions de travail de monsieur Martin Leith ont été fixées pour 5 ans mais qu'il a été convenu de réviser ses conditions salariales après 3 ans;
- Depuis son engagement, monsieur Martin Leith a démontré ses qualités et habiletés à occuper le poste et a su transposer l'expérience qu'il avait acquise dans le privé au monde municipal;
- Les membres du Conseil reconnaissent que monsieur Martin Leith fait un excellent travail et sont d'avis qu'un ajustement salarial doit être apporté pour que son salaire se situe à un niveau comparable à ce qui se donne dans le milieu;
- Dans l'optique où les membres du Conseil municipal sont d'accord à ce que le salaire du secrétaire-trésorier et directeur général adjoint soit réajusté à 75 000 \$, et qu'il n'y a rien qui justifie que ce réajustement soit étalé sur deux ans. La municipalité n'a pas à faire des économies sur le dos des employés et a les moyens financiers de procéder à l'ajustement sur une seule année;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et majoritairement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent que le salaire du secrétaire-trésorier et directeur général adjoint, monsieur Martin Leith, soit ajusté en 2016 à 75 000 \$ plus l'augmentation qui sera consentie aux employés syndiqués. En 2017, son salaire sera augmenté du taux qui sera consenti aux employés syndiqués. La mairesse, madame Parise Cormier, et le directeur général, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer l'entente relative aux conditions salariales de monsieur Martin Leith pour 2016 et 2017.

Pour : Messieurs Robert Pilote et Mark Cardwell, et mesdames Louise Thouin et Parise Cormier.

Contre : Messieurs Léopold Michel, Robert Paquet et Réjean Morency.

Rés. #16-57
Nomination
OH

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité renouvelle le mandat de monsieur Jean-Guy Huot, madame Marthe Gilbert et madame Lyse Gingras, comme représentants de la municipalité sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges, pour les trois prochaines années.

Rés. #16-58
Entente
intermunicipale
- Traîneau de
secours (MRC)

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise madame Parise Cormier, mairesse, et monsieur François Drouin, directeur général à signer l'entente intermunicipale pour l'utilisation du traîneau de secours avec la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Rés. #16-59
Entente
intermunicipale
- Traîneau de
secours (Saint-
Tite-des-Caps)

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise madame Parise Cormier, mairesse, et monsieur François Drouin, directeur général à signer l'entente intermunicipale pour l'utilisation du traîneau de secours avec la municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Rés. #16-60
Entente

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

intermunicipale Que la municipalité autorise madame Parise Cormier, maire, et monsieur François Drouin, directeur général à signer l'entente intermunicipale pour l'utilisation du traîneau de secours avec la ville de Beaupré.
- Traîneau de secours (Beaupré)

Rés. #16-61 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu ;
Politique et plan de communication 2016. Que les conseillers municipaux adoptent la Politique et le Plan de communication 2016.

Rés. #16-62 Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Convention collective Que la municipalité autorise, madame Parise Cormier, maire, et monsieur François Drouin, directeur général à signer la convention collective de travail avec le syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré pour la période 2016-2020.

Période de questions La période de questions débute à 21h25 et se termine à 22h08.

Fin de la séance Levée de la séance à 22 heures 08.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier